



Garde enfant garde alternée

Par **mael31**, le **22/12/2008** à **19:37**

bonour,

je suis désespéré

je suis divorcé depuis 5ans en garde alternée, seulement je voudrais récupérer la garde de ma fille que puis je faire

mon divorce au départ c'est bien passé jusqu'a ce que mon ex mari rencontre quelqu'un j'ai envoyé les assistante sociale vu un avocat mais dur pour un avocat apparemment de cassé la décision du juge des affaires familiales dans la mesure ou au départ on s'entendait bien mais la plus de dialogue j'ai porté plainte pour maltraitance mais apparemment pas de preuve. pour les assistantes sociales tout va bien mais ma fille qui a 7 ans dit le contraire elle a tellement peur qu'elle n'ose dire ce qui se passe chez son père j'ai besoin pour son bien d'avoir la garde et que l'on retrouve tous un équilibre surtout ma fille aidez moi s'il vous plaît. j'ai déjà vu 2 avocats mais rien il me dit que je ne peux pas casser la décision du juge des affaires familiales.

tant pis si je dois payer très cher un avocat qui me permette de ne plus être harcelé par le fait de savoir que ma fille va passer 15 jours chez son père avec sa belle-mère et qu'elle va être frappée et martyrisée psychologiquement

mael31

Par **Marion2**, le **22/12/2008** à **19:43**

Bonjour,

Votre fille a-t-elle été frappée, a-t-elle été martyrisée psychologiquement ? Si oui, avez-vous un certificat

médical ?

La réponse des avocats que vous avez vus me semble surprenante....

L'enseignant de votre fille a t'il remarqué un changement de comportement de cette dernière ?

Cordialement

Par **mael31**, le **22/12/2008** à **19:49**

non ma fille à manifesté le besoin de parler à l'enseignante et la directrice elle ont fait un rapport à l'académie de toulouse.

je vous explique ma fille à très peur de son père et de sa belle-mère mais les assistante sociale n'ont pas été convaincu par mes dire apparemment j'ai eu le médecin de famille qui a contacté les assistante sociale et ensuite il y a eu enquête mais ma fille n'a pas osé ce jour là dire la vérité.....

j'essaie de faire mon possible de trouver des solutions avant quej que cela ne s'empire. je ne suis pa aidé j'avoue que j'emettrai le prix mais je voudrai que ma fillen'ai plus peur elle à de bonne note a l'école mais elle demande à rester avec mon compagnon et moi je ne sais plus que faire

je vous remercie dans tout les cas d'avoir répondu à mon appel

mael31

Par **Marion2**, le **22/12/2008** à **21:45**

RE

J'avoue ne pas très bien comprendre [fluo]l'enseignante et la directrice ont fait un rapport à l'Académie de Toulouse[/fluo]

Quel rapport ont-elles fait ?

Vous dites que votre fille demande à rester avec votre compagnon ou [fluo]ex-compagnon ?[/fluo]

Si votre fille est martyrisée comme vous dites, pourquoi demanderait-elle à rester avec son père ???

Soyez un peu plus claire si vous voulez que l'on vous aide.

Cordialement

Par **mael31**, le **22/12/2008** à **21:47**

elledemande juste a rester avec moi et mon compagnon

Par **Marion2**, le **22/12/2008** à **21:57**

A ce moment là, vous écrivez au JAF en recommandé AR en lui expliquant la situation.

Je reste persuadée qu'il manque beaucoup d'éléments afin que nos puissions vous répondre d'une façon adaptée.

Bien cordialement

Par **mael31**, le **23/12/2008** à **09:24**

bonjour

je vais essayer de vous expliquer brièvement et clairement.

ma fille se plaint que son père et sa belle mère la frapperait un peu fort et cela pendant plusieurs fois. fait constaté des bleus situés j'avoue dans des endroits ou un enfant ou meme un adulte ne peut se les faire seuls ou en tombant.

donc ma fille s'en ai plant auprès de la maitresse qui m'a convoqué avec la directrice et qui sur ce on fait un rapport auprès de l'académie.

15jours plus tard ma fille reviens avec un bleu qu'elle n'avait pas osé me montrer donc sur ce je suis allé voir le médecin qui à de suite appelé les services sociaux qui ensuite sont venu à mon domicile et ensuite au domicile du père.

le seul souci c'est que ma fille a tellement peur des réactions de son père et de la belle mère qu'elle n'a osé rien dire et qu'elle s'est contredite lors de la visite des assistante sociales chez le père.

donc il y a bien bleu mais apparemment pas assez gros pour que cela soit de la maltraitance pure et dure.

pour la violence psychologique non plus dans la mesure ou les assistantes sociales estiment que ma fille à de bonne notes à l'école et que son comportement est correct.

seulement son père et moi nous n'avons plus aucun dialogue au sujet de ma fille.donc vu que je n'ai à priori aucun recours à ce niveau là je voulais savoir si cela été possible de récupérer quand meme la garde de ma fille et de ne plus avoir la garde alternée qui avais été choisi au départ par son père et moi meme mais à ce moment là nous avons de bon rapport. donc est t'ill possible de cassé la décision du juge en lui envoyant un recommandé en expliquant la situation ou dois je prendre un bon avocat et si c'est le cas pourriez vous m'en conseiller un sur toulouse ou les alentours je vous prie qui sait faire son travail.

merci beaucoup j'espère que j'ai été un peu plus claire
et que vous allez pourvoir trouver une solution à mon problème
je vous remercie par avance
mael

Par **jeetendra**, le **23/12/2008** à **09:38**

bonjour, si vous voulez que le père de votre enfant se voit retirer son droit de visite et d'hébergement [fluo]il faut un motif grave dit la Loi, le Code Civil,[/fluo] et c'est à vous normalement d'apporter la preuve des maltraitances, au besoin après expertise médicale, rapport de psy, enquête sociale qui peuvent être ordonnées par le juge aux affaires familiales qu'il faut arriver à convaincre, votre ex ne se laissera pas faire, croyez moi, soyez sur de ce

que vous avancez car ça peut briser une famille (vous, votre enfant, votre ex), cordialement

Par **mael31**, le **23/12/2008** à **09:56**

d'accord je vais écouter vos conseils j'attends d'avoir de plus grandes preuves et monter un dossier.

ensuite je voulais vous demander ai-je la possibilité de déménager et de changer ma fille d'école sans l'accord du père car là nous habitons à 5mn l'un de l'autre et je voudrais déménager à 45km je resterais bien sûr toujours dans la ville de Toulouse. en ai-je la possibilité ou pas?

merci

Par **jeetendra**, le **23/12/2008** à **10:01**

re-bonjour, lisez dans mon blog legavox.fr les articles sur l'autorité parentale, le droit de visite et d'hébergement, bonne journée à vous

Par **mael31**, le **23/12/2008** à **10:01**

merci beaucoup bonne journée